



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

A Rouen, le 11 mars 2020

Aux professeurs de SVT
S/C mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Inspection pédagogique régionale

25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Affaire suivie par
Stéphane Vautier
Xavier Gauchard
Doyens des IA-IPR,

Téléphone
02 32 08 91 20
Courriel

stephane.vautier@ac-normandie.fr

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

Objet : Continuité pédagogique – COVID-19

Référence : circulaire académique « Coronavirus - Continuité des apprentissages en cas d'éloignement temporaire ou de fermeture d'école ou d'établissement » du 1^{er} mars 2020

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

L'épidémie de COVID-19 est susceptible d'entraîner des ruptures dans la continuité de la scolarisation des élèves. Il est donc nécessaire d'anticiper la mobilisation de tous pour permettre à ceux qui ne pourraient être accueillis en établissement de poursuivre les apprentissages.

Conformément à la circulaire académique du 1^{er} mars 2020 relative à la continuité des apprentissages, deux cas de figures peuvent se présenter :

1. Un ou plusieurs élèves se trouvent dans l'impossibilité de se rendre dans l'établissement (malade ou mis à l'écart préventivement).

Pour ces élèves, il convient de s'assurer que les cours qui continuent à être dispensés puissent leur être transmis sans nécessité de contact avec d'autres élèves. La transmission via l'ENT doit être privilégiée, ou à défaut sur une adresse mail. *A minima*, il convient que chaque élève puisse avoir à sa disposition l'objet de la séance, la trace écrite, la référence aux pages du manuel lorsque c'est pertinent, les documents supports, les exercices et les corrections. Pour les élèves non présents et non malades, le professeur peut exiger les mêmes travaux préparatoires ou d'entraînement. Ces derniers seront transmis en fonction de l'appareillage technique dont l'élève dispose (photographie, scan, format word ou openoffice...).

2. L'établissement se trouve fermé.

Dans ce cas il convient de poursuivre au mieux les enseignements prévus. La transmission de ces enseignements pourra se faire soit par les réseaux usuels de l'établissement (ENT, messagerie), soit par tout autre moyen (copie papier), soit par une des deux plateformes



2/2

proposées par le CNED (« ma classe à la maison » et « classe virtuelle »). Il convient donc dès à présent de s'assurer de la possibilité de connexion de tous les élèves, d'ajuster si besoin en prévoyant d'utiliser des outils basiques (word, mail...) et de voir en fonction des spécificités de chaque classe ce qui peut être envisagé au-delà. Il serait judicieux de préparer en amont ce type de relation pédagogique, notamment en mettant à jour les adresses mails des élèves, en vérifiant qu'ils savent tous accéder à leur ENT. Par ailleurs, une fois cette procédure mise en place sous l'autorité du chef d'établissement, il pourrait être pertinent de confier au professeur principal un rôle de régulateur, non pas pour se charger des transmissions, mais pour qu'il puisse coordonner l'équipe pédagogique et éviter que les élèves n'aient un sentiment que toutes les demandes arrivent en même temps. Pour cela il est important de fractionner le travail, notamment en collège, de ne pas fournir un travail « pour la semaine » lorsqu'une discipline intervient sur plusieurs plages horaires, mais d'imposer un travail journalier avec des retours balisés qui suivent le rythme de l'emploi du temps. Il convient également de tenir compte des difficultés techniques qui pourraient apparaître et d'encourager les élèves à vous contacter pour vous en faire part.

Bien entendu, ces consignes ne s'appliquent pas aux élèves et aux personnels malades qui doivent tout d'abord se reposer.

Déclinaisons disciplinaires :

En SVT, il viendra à l'esprit de chacun des difficultés spécifiques pouvant avoir trait :

- à l'ancrage disciplinaire dans le réel et sa manipulation ;
- au recours à des instruments tels que le microscope et autres outils permettant une pratique effective des sciences expérimentales ;
- à la pratique de la démarche d'investigation.

Aux circonstances exceptionnelles auxquelles ce courrier invite à se préparer, il convient d'accepter, tous, des conditions particulières d'exercice de la pédagogie. C'est ainsi qu'on cherchera autant qu'il est possible de concevoir un enseignement à distance qui conserve la dimension « investigation » même si on ne pourra pas la rendre aussi vivante et interactive qu'en classe. Pour ce qui est du réel (roches, échantillons vivants, préparations microscopiques...) et des substituts du réel fréquemment employés (mannequin anatomique, maquettes pédagogiques, modélisations...), ainsi que pour les manipulations expérimentales, on devra nécessairement accepter de s'en passer et, quand cela est possible, renvoyer vers des vidéos, des animations, des logiciels qui peuvent suppléer.

Il nous faudra tous accepter une pédagogie moins satisfaisante mais qui puisse répondre à l'attente qui pourrait être celle des usagers dans quelques jours : assurer la continuité pédagogique. On peut aussi envisager une progression différente de celle qui est traditionnellement la nôtre, et envisager de compléter *a posteriori* cette période de crise nécessairement un peu plus transmissive par des TP qui reviendront sur les parties de programme traitées à distance pour les illustrer et les enrichir par des approches techniques, manipulatoires.

Nous savons pouvoir compter sur vos compétences de pédagogues ainsi que votre bon sens si nous avons bientôt à faire face à ce qui serait une situation inédite pour tous les acteurs du système éducatif. En même temps que notre confiance, nous vous exprimons nos vœux de courage pour cette possible période délicate à venir, sans oublier de vous souhaiter le plus important... rester en bonne santé.

Jean-Marc Bellamy
Patrice Favier